

30 juin 2021

L'honorable Catherine McKenna  
Ministre de l'Infrastructure et des Collectivités  
Infrastructure Canada  
Communications  
180, rue Kent  
Bureau 1100  
Ottawa (Ontario) K1P 0B6  
Courriel : [infco.info@canada.ca](mailto:infco.info@canada.ca)

**Objet : *Bâtir le Canada que nous voulons avoir en 2050***  
***Document de mobilisation sur l'évaluation de l'infrastructure nationale***

L'AAPC remercie la ministre et son équipe de l'occasion qui lui est offerte de commenter l'**évaluation nationale des infrastructures du Canada** intitulée « *Bâtir le Canada que nous voulons avoir en 2050* ».

L'Association des architectes paysagistes du Canada (AAPC), fondée en 1934, est une association professionnelle représentant 2348 architectes paysagistes, 615 membres associés (ou stagiaires) et 669 étudiants en architecture de paysage. À titre de porte-parole de la profession, l'AAPC défend l'intérêt de ses membres sur des questions comme le design urbain, le réaménagement urbain, le développement durable, la santé et le bien-être des citoyens, les changements climatiques, les paysages protégés et le patrimoine culturel. Pour en connaître davantage sur l'AAPC, consultez notre site web : <https://www.csla-aapc.ca/csla-aapc>.

L'AAPC salue la nouvelle vision du ministère qui redéfinit le concept d'infrastructure communautaire. La stratégie d'infrastructure comprend non seulement les transports et les communications, mais s'enrichit de l'idée « d'infrastructure nécessaire pour bâtir un pays », dont le transport actif, les pistes cyclables, les véhicules électriques, les actifs naturels et le logement inclusif, ainsi que les installations et les services communautaires de soutien. Il est entendu que le réaménagement et le renouvellement des infrastructures constituent l'un des principaux instruments de lutte contre les changements climatiques et ses effets sur l'environnement et la société dans son ensemble. Forts de leur expérience et de leurs connaissances techniques, les architectes paysagistes appuient les efforts des gouvernements et les projets d'infrastructure d'adaptation aux changements climatiques.

### Assurer des collectivités viables

La croissance rapide et la densification de nombreuses régions depuis une vingtaine d'années, et l'incidence de la pandémie ont changé notre façon de vivre et de concevoir les espaces publics dans nos collectivités et conséquemment l'orientation des investissements dans les infrastructures et les services. L'analyse détaillée des besoins des collectivités démontre de sérieuses lacunes infrastructurelles. L'examen public du bien-fondé des investissements et l'évaluation des avantages pour les citoyens n'ont jamais été aussi impératifs.

Les comportements évoluent. Nous sommes de plus en plus nombreux

- à faire du vélo, à marcher et à explorer des modes de transport alternatifs,
- à travailler à distance et à souhaiter continuer à le faire,
- à remettre en question la pertinence des voyages d'affaires et de loisirs,

- à reconnaître l'importance d'espaces écologiques sains dans nos quartiers, sur les rives et le long des cours d'eau, de l'accès et du soutien aux réseaux alimentaires locaux, à l'eau potable, aux services de santé, et à souhaiter la qualité de vie que procure des rues, des sentiers et des jardins verdoyants.

**Selon l'AAPC, pour assurer une reprise durable après la pandémie et une planification à long terme des infrastructures, nous devons notamment investir dans les infrastructures vertes, les parcs, les espaces verts, les infrastructures naturelles et la biodiversité, dans la formation, la recherche et le développement de technologies écologiques et l'innovation du design, et dans le renouvellement des infrastructures des collectivités vulnérables et des communautés autochtones en milieu urbain et rural.**

Les besoins en matière d'infrastructure ne cessent d'augmenter. Il devient impératif qu'un comité d'experts multidisciplinaires préoccupés par l'édification de collectivités viables mène une analyse holistique des systèmes d'infrastructure. L'architecture de paysage se situe au premier plan de la revitalisation des collectivités. Les architectes paysagistes possèdent une expertise essentielle dans le cadre d'une analyse multidisciplinaire pour une planification et un financement pertinents des infrastructures d'ici 2050.

### Établir les priorités dans l'évaluation nationale des infrastructures

Dans le cadre du plan d'investissement fédéral dans les infrastructures qui consiste à promouvoir la croissance économique, la création d'emplois et la concurrence, à prévenir les changements climatiques et à accroître la résilience, tout en améliorant l'inclusion sociale et la qualité de vie des Canadiens, l'AAPC propose les recommandations suivantes :

#### Évaluer les besoins en infrastructure et établir une vision à long terme

- Afin d'établir un inventaire complet des actifs bâtis et naturels d'intérêt fédéral qui pourront ou non être intégrés dans les études de planification, l'évaluation nationale des infrastructures doit impérativement comprendre un processus de consultation provinciale/territoriale, municipale et régionale. L'établissement des priorités doit être transparent dans tout le pays, étant donné la grande demande en infrastructure de base dans de nombreux secteurs de l'économie. Dans les Territoires du Nord-Ouest, par exemple, des projets de transport de base sont encore nécessaires (routes, ponts, aéroports). Dans le cadre de ces projets, les architectes paysagistes offrent leur expertise en matière de restauration afin de minimiser les dommages environnementaux et de réhabiliter les écosystèmes. Dans les centres urbains en croissance, on cherche de nouvelles approches pour gérer le risque climatique en s'appuyant davantage sur les infrastructures naturelles et une gestion écologique des actifs. Les besoins sont immenses et exigent une analyse réfléchie afin d'opter pour des infrastructures adaptées aux changements climatiques.
- En consultation avec les autorités compétentes, organiser des audits communautaires pour tenir compte des problèmes d'infrastructure dans les quartiers et des impacts sur les résidents actuels et à venir. Déterminer et financer le réaménagement et l'expansion des lieux qui façonnent des collectivités saines et viables (parcs, espaces verts, couloirs de verdure, terrains de jeu, places, rives, verdissement des rues, centres communautaires, etc.). Plusieurs de ces installations ne sont pas convenablement financées par les mécanismes traditionnels de planification de la croissance.
- Les audits ou les évaluations doivent se tenir dès le début du processus afin de déterminer les infrastructures essentielles dans le cadre de la planification de la croissance, et pour aborder les problèmes contextuels et analyser les possibilités et les contraintes, par exemple l'adéquation entre un réseau de parcs et d'espaces verts et la gestion des bassins versants, l'analyse des infrastructures et des inondations urbaines, la gestion de l'eau

et du patrimoine naturel, la vulnérabilité des eaux souterraines, la protection/augmentation de la canopée urbaine, etc. Ces questions sont fréquemment abordées trop tard dans l'étude de faisabilité, lorsque des options plus durables ne sont plus possibles.

- Plusieurs collectivités au pays se sont densifiées sans tenir compte des espaces verts pour desservir leur population en pleine croissance, ou elles sont sous-financées et manquent d'aménagements bien conçus pour desservir les utilisateurs et les cultures diverses. Ces lacunes ne doivent pas se poursuivre en raison des pressions politiques pour accélérer le développement. Un audit précoce pourrait aider à soutenir les infrastructures vertes sous-financées et à établir les priorités de restauration des secteurs publics abandonnés (p. ex. friches industrielles, couloirs de services publics, ports, espaces vacants au centre-ville). Les architectes paysagistes peuvent élaborer un nouveau modèle de planification des parcs qui tient compte de la croissance actuelle – sur le plan de la qualité des parcs et de l'amélioration des aménagements pour répondre aux besoins des citoyens.
- Les écosystèmes naturels du Canada sont des actifs essentiels dans l'établissement des priorités en matière d'adaptation climatique et d'infrastructure verte – un financement approprié de la protection et de la restauration des actifs naturels dans les milieux urbains, ruraux et éloignés ainsi qu'une gestion responsable sont essentiels à l'élaboration d'un plan d'infrastructure complet. Les parcs et le patrimoine naturel sont nécessaires pour relever le défi de l'objectif 1 du Canada – accroître la superficie des aires protégées et de conservation dans chaque province et territoire. Depuis des décennies, les architectes paysagistes dirigent des projets de gestion des ressources qui ont permis de constituer un patrimoine naturel dans tout le pays.
- Les sites du patrimoine culturel représentent une grande richesse appréciée d'un océan à l'autre pour leurs services écologiques et historiques. De plus, ils sont au cœur du développement économique et touristique de plusieurs régions. Les revenus réguliers des visiteurs et les budgets opérationnels des grandes propriétés et des commissions des parcs sont insuffisants. Nos joyaux du patrimoine culturel doivent être soutenus pour assurer leur gestion à long terme. Les aires protégées, y compris les aires protégées autochtones, et les propositions de nouveaux parcs requièrent la participation et le leadership des gouvernements des Premières Nations afin d'assurer le succès de toutes les collectivités.
- Les régions et les collectivités, ayant adopté une planification de gestion des risques liés aux conditions météorologiques extrêmes, auront leurs propres priorités en matière d'adaptation climatique. Les architectes paysagistes, à titre d'experts-conseils, travaillent déjà avec les collectivités afin d'élaborer des solutions d'aménagement fondées sur des données probantes et scientifiques pour contrer les menaces pesant sur les infrastructures, et ce leadership doit se poursuivre. Les études de vulnérabilité aux risques des collectivités sont complexes, car il existe plusieurs types d'inondation et de menaces climatiques à prendre en compte dans le réaménagement et la sécurité des quartiers. Dans les collectivités nordiques, par exemple, il faut inclure les peuples autochtones dans la recherche, la surveillance et la gestion environnementale, en tenant compte de leurs connaissances traditionnelles. Le manque de financement des études de vulnérabilité aux risques et les besoins en infrastructure d'atténuation doivent être corrigés dans l'ensemble des collectivités.

### **Améliorer la coordination entre les propriétaires des infrastructures et les organismes de financement**

- La première étape consiste à préparer un plan d'aménagement ou à mener des études supplémentaires qui traitent des conséquences de la croissance et des besoins en infrastructures communautaires, d'intérêt fédéral, pour mener à bien les améliorations des infrastructures dans l'ensemble des régions du pays. On doit tenir compte des interrelations entre les infrastructures grises et vertes dès les premières étapes pour déterminer les avantages coûts/design qui soutiennent les objectifs de la collectivité. Il faut coordonner l'aménagement du territoire et la planification des infrastructures à l'appui du développement. De plus, on doit envisager des processus d'évaluation environnementale qui permettent des échanges constructifs sur la conception/résolution des problèmes et qui permettent un calcul réfléchi des coûts du cycle de vie et des échanges plus larges sur les « options écologiques » applicables.

- Les parcs et les espaces verts acquis pour le bien public ne doivent plus devenir des chantiers de construction ou servir aux infrastructures. Bien que les terrains disponibles soient rares dans les villes en croissance, les transactions foncières pour les infrastructures sont souvent à courte vue et devraient être découragées. Il faut éviter la détérioration des parcs et des systèmes naturels, et plus particulièrement la destruction/l'appauvrissement des forêts et des zones humides au sein de nos collectivités en expansion.
- Les organismes de financement et les propriétaires d'infrastructures doivent tenir compte des coûts globaux du cycle de vie des installations publiques. Les espaces verts ont leurs propres cycles de vie. L'exploitation et l'entretien doivent faire partie des ententes pour assurer la viabilité à long terme des installations et des propriétés collectives. Soutenir la formation et le renforcement des capacités afin d'assurer le bon fonctionnement et l'entretien des bâtiments, des parcs et des actifs naturels. Développer de nouvelles technologies et de nouvelles compétences pour assurer l'entretien des infrastructures vertes dans le cadre d'une transition vers une planification à long terme.
- Plusieurs de nos équipes d'architectes paysagistes travaillent avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis au pays. Les accords sur l'autonomie gouvernementale et sur les revendications territoriales (y compris la mise en œuvre de la DDPA) entre le Canada et les gouvernements autochtones facilitent les partenariats décisionnels. Il incombe au Canada de conclure des accords visant à respecter l'obligation de consulter les gouvernements autochtones dans le cadre du réaménagement des infrastructures.
- La consultation et l'engagement en faveur de l'inclusion, et l'accessibilité sous toutes ses formes, doivent être à la base de la conception des infrastructures et de la prise de décision dans tout le pays.
- La collaboration des professionnels et de groupes multidisciplinaires peut être le fer de lance de l'aménagement du territoire à l'avenir. Promouvoir et investir dans les professionnels du design pour soutenir notre expertise comme « bâtisseur de la nation ». Notre stature professionnelle et notre expertise sont déjà reconnues dans le monde entier. Prioriser notre leadership et nos services de design dans le cadre d'une politique de « recrutement national ».
- Nous recommandons que l'AAPC siège à des comités et des groupes de travail responsables de l'évaluation des infrastructures et qu'elle participe à la mise en œuvre du plan fédéral d'infrastructures par le biais de commissions consultatives ou de comités de travail officiels.

## Cerner les meilleurs moyens de financer les infrastructures

- L'évaluation doit comprendre un processus de consultation pour établir les priorités afin de faire participer les collectivités et les organisations au processus décisionnel et ultimement améliorer les relations au sein des collectivités canadiennes.
- Mettre en place un financement stable pour la recherche et le développement dans le domaine de la construction et de l'aménagement écologiques qui soutient les projets pilotes et l'innovation en matière d'infrastructure. Répondre aux besoins d'infrastructure et de services dans les quartiers et financer des projets pilotes novateurs dans les centres-villes, les zones rurales, les zones réaménagées et les collectivités éloignées. Le partage des coûts, les subventions et les incitatifs financiers sont des programmes reconnus qui encouragent l'utilisation de technologies et de solutions fondées sur la nature.
- Explorer et encourager différents types de partenariats dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre des infrastructures, de l'entretien, du contrôle de la qualité et de la surveillance du risque. Il y a de nombreux modèles de partenariats réussis avec les groupes communautaires, les ONG, les collectivités autochtones et l'industrie privée pour assurer une expertise qualifiée et des activités diligentes. Il faut éviter les partenariats dont le seul

objet est d'accélérer la réalisation des projets, car la qualité de conception est souvent médiocre, la protection des actifs écologiques absente et les préoccupations locales négligées.

- Soutenir les collectivités et les gouvernements autochtones dans la gestion et la restauration des habitats, la gestion des terres et des océans, et la gestion du carbone dans le cadre des programmes d'infrastructure actuels et de la création d'une économie de la conservation.
- Les besoins uniques du Nord canadien – Des architectes paysagistes membres de l'AAPC vivent et travaillent dans les trois territoires du Nord canadien. Augmenter le financement des programmes du Fonds naturel du Canada et le Programme pilote des gardiens autochtones, investir dans les terres protégées et soutenir l'intendance autochtone des terres traditionnelles, de l'eau et des régions glacées.
- Le financement assuré par la taxe fédérale sur l'essence ainsi que d'autres sources de financement sont nécessaires pour aider les municipalités du Nord à combler leurs déficits d'infrastructure et à réduire leur dépendance à l'égard de l'électricité produite par le diesel.
- Une augmentation significative du financement (au-delà des montants modestes de Transports Canada) est nécessaire pour relever les véritables défis climatiques dans les municipalités du Nord (infrastructure, littoral, installations maritimes) et protéger les milieux naturels essentiels au mode de vie et à la culture des autochtones du Nord.
- Le système de production alimentaire doit être réaménagé en profondeur pour assurer la résilience alimentaire et réduire la dépendance aux subventions. Les collectivités du Nord ont un besoin urgent de soutien pour atteindre l'autosuffisance alimentaire et protéger les habitats essentiels à leur alimentation, et pour la recherche sur la production alimentaire.

## À propos de la profession d'architecte paysagiste

Les architectes paysagistes s'efforcent de répondre aux besoins de la société et de l'environnement, et de respecter les paysages culturels du passé tout en planifiant des aménagements durables. Les architectes paysagistes jouent un rôle essentiel dans les processus de planification, de conception et de gestion des espaces extérieurs de toutes tailles – des places urbaines aux parcs nationaux. Nous

souhaitons atténuer l'impact des gaz à effet de serre, promouvoir l'ingéniosité et la résilience des individus et des organismes, et assurer la pérennité de l'environnement naturel.

Les activités des architectes paysagistes touchent à de nombreux secteurs de l'économie canadienne, depuis l'élaboration des premières idées jusqu'à la mise en œuvre de l'aménagement. Plus de 850 cabinets d'architectes paysagistes au Canada proposent leur expertise en matière de revitalisation urbaine, d'espaces verts et d'aménagement du territoire. Tous les cabinets travaillent dans un cadre multidisciplinaire et proposent une expertise complémentaire en architecture, urbanisme, ingénierie, écologie, horticulture/arboriculture, paysages culturels et relation avec les Autochtones. Leur expertise est reconnue et présente dans les trois ordres de gouvernements du pays, d'un océan à l'autre. L'activité économique de la profession a connu une croissance importante au cours des 20 dernières années, et nous continuons à cultiver nos compétences pour assurer des collectivités saines et viables.



*Corridor de biodiversité, arrondissement de St-Laurent, Montréal. Gagnant d'un Prix national d'excellence 2021 de l'AAPC : <https://www.aapc-csla.ca/awards-atlas/corridor-de-la-biodiversite-arrondissement-de-saint->*

La pandémie nous a montré que le Canada peut maîtriser ses ressources en cas d'urgence, déterminer les zones durement touchées et soutenir rapidement sa population et ses entreprises. Selon l'AAPC, la pandémie a également démontré que nous pouvons faire les choses différemment pour gérer une urgence à plus long terme – celle du changement climatique et de la nécessité d'atteindre les objectifs « Vers un bilan zéro » pour adapter nos collectivités à l'inévitable.

Selon un récent rapport du Forum économique mondial, la relance économique post-pandémie doit tenir compte des changements climatiques et de la dégradation écologique, et s'appuyer sur des infrastructures adaptées. Le rapport souligne que les pratiques écologiques pourraient créer plus de 395 millions d'emplois dans le monde d'ici 2030 et générer plus de 10 billions de dollars par année au cours de la prochaine décennie. Selon le rapport de 2021 du FEM sur les risques mondiaux, la dégradation de l'environnement constitue le plus grand risque pour la santé écologique pour la deuxième année consécutive.

Qu'il s'agisse d'une urgence à court terme, comme l'actuelle pandémie, ou d'une urgence à plus long terme, comme les changements climatiques, de plus en plus d'études démontrent que les efforts d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques nécessitent des investissements dans les pratiques durables et le renouvellement des infrastructures. Il s'agit notamment d'aménager des espaces écologiques, de réaménager les infrastructures publiques et d'appliquer des solutions écologiques (p. ex. toits verts, aires de stationnement vertes, bassins de drainage naturels et gestion écologique des eaux pluviales, corridors et sentiers verts). Les résultats de la recherche et le financement de l'innovation dans les technologies vertes et les aménagements écologiques sont des besoins pressants qui doivent se poursuivre grâce aux contributions fédérales.

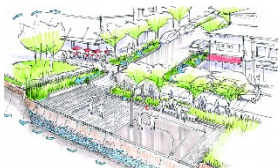
## Le rôle des architectes paysagistes dans la reprise verte et les changements climatiques

Les architectes paysagistes sont bien préparés à une reprise verte et ils possèdent l'expertise pour mener à bien l'évaluation des infrastructures qui prend en compte les changements climatiques et le renouvellement urbain et rural dans tout le pays. Les architectes paysagistes privilégient une approche écosystémique des politiques, de l'urbanisme, du design et de la prise de décision. Le gouvernement fédéral est le mieux placé pour fournir les ressources nécessaires aux collectivités et aux autres ordres de gouvernement afin d'établir un nouveau cadre national d'infrastructure et progresser vers une économie à faibles émissions de carbone.

Chaque grande ville des provinces et territoires présente de grandes œuvres de nos architectes paysagistes faisant état de leur talent et de leurs compétences. Il suffit de jeter un coup d'œil aux œuvres primées comme **la naturalisation de la rivière Don** et le réaménagement de **Port Lands** sur la rive de Toronto, le réaménagement de **La Fourche** et du canal de dérivation à Winnipeg, le **canal Lachine** à Montréal et **l'Échangeur Charest/Robert-Bourassa** à Québec. Le projet **d'aménagement anti-inondation au centre-ville de Calgary** et les **études cartographiques des inondations de la Nouvelle-Écosse** ont également bénéficié de nos conseils professionnels lors de leur exécution.

Ces investissements de plusieurs millions de dollars ont été réalisés au cours de la dernière décennie grâce à l'injection de fonds fédéraux.

Ces aménagements sont l'œuvre d'architectes paysagistes et d'urbanistes créatifs qui ont adopté une approche holistique du réaménagement urbain, de la restauration écologique et de l'adaptation aux changements climatiques.



Récemment, plusieurs projets d'architectes paysagistes ont été primés dans le cadre de la stratégie novatrice **Rain City** de la ville de Vancouver, une initiative d'infrastructure verte et de gestion des eaux pluviales : <https://www.aapc-csla.ca/awards-atlas/rain-city-strategy-green-rainwater-infrastructure-and-rainwater-management-initiative>.

À Scarborough, le Meadoway transforme un corridor hydroélectrique de 16 km en l'un des plus grands corridors verts urbains au Canada, où des espaces récréatifs, des sentiers pédestres et cyclables, des jardins communautaires et des espèces végétales indigènes remplaceront des terrains vagues gazonnés : <https://www.aapc-csla.ca/awards-atlas/meadoway>.



À Calgary, **Dale Hodges** est un parc de 40 hectares intégrant une installation de traitement des eaux pluviales et l'une des plus grandes œuvres d'art publiques d'Amérique du Nord. Il s'agit de quelques exemples de projets d'architecture paysagère de grande qualité qui permettront de renouveler les infrastructures, de répondre aux besoins sociaux, d'améliorer la santé et la résilience des collectivités tout en créant des emplois et en prévenant les changements climatiques : <https://www.aapc-csla.ca/awards-atlas/parc-dale-hodges>.

Un grand nombre de projets similaires seront nécessaires pendant la transition et la relance économique après la pandémie – des projets qui mobilisent les collectivités, qui respectent le leadership et la culture autochtone sur les terres ancestrales et qui favorisent les espaces écologiques, utiles et adaptés aux changements climatiques. Les documents [Livable Communities](#) et [Nature-Based Solutions by Design](#) de l'AAPC présentent de nombreux autres exemples, notamment les toits agricoles qui offrent à la population des produits cultivés localement, les parcs et couloirs de verdure, la plantation d'espèces indigènes le long des rues et dans les forêts urbaines, la restauration du littoral, la gestion de l'eau, les sentiers et les paysages de rue qui encouragent la mobilité verte. Une reprise verte réussie et des infrastructures adaptées reposent sur une remise en question de nos pratiques actuelles. Mieux bâtir et mieux planifier améliorera les finances publiques, l'environnement public et privé, et favorisera la rénovation urbaine et la santé publique.

L'AAPC estime que ces recommandations tiennent compte des urgences et des déficits en matière d'infrastructure, et qu'elles soutiendront la reprise économique après la pandémie ainsi que l'adaptation aux changements climatiques et les objectifs « Vers un bilan zéro ». Ces mesures cruciales aideront le Canada à gérer efficacement ces ressources et à édifier des infrastructures adaptées d'ici 2050. Les architectes paysagistes ont la volonté d'édifier des infrastructures pour assurer l'avenir sanitaire et environnemental du pays au bénéfice de tous les Canadiens.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Carolyn Woodland, OALA, AAAPC, MCIP, RPP  
Présidente  
Association des architectes paysagistes du Canada

## Références

[\*Livable Communities\* \(Collectivités viables\)](#), publié par l'Association des architectes paysagistes du Canada  
[\*Nature-based Solutions by Design\* \(Solutions de design fondées sur la nature\)](#), publié par l'Association des architectes paysagistes du Canada.

## Approuvé par les associations constituantes provinciales, territoriales et régionales de l'AAPC

L'AAPC est constituée de 9 associations constituantes provinciales, territoriales et régionales. Les associations constituantes suivantes ont approuvé la présente lettre de mission. Elles ajoutent ainsi leurs voix aux recommandations de l'AAPC.



Ontario Association of  
Landscape Architects (30 juin 2021)



Manitoba Association Of  
Landscape Architects (30 juin 2021)



Saskatchewan Association  
of Landscape Architects (30 juin 2021)



Northwest Territories Association  
of Landscape Architects (30 juin 2021)



Nunavut Association of Landscape Architects (30 juin 2021)